# Loïc Szerdahelyi
## Principes d'action pour une égalité sans conditions

*« Bonjour à toutes et à tous.*

*La vidéo que je vous propose maintenant, intitulée « Principes d'action pour une égalité sans conditions », s'intéresse aux conceptions de l'égalité à l'école et en EPS.*

- *En préambule, il faut savoir que certaines conceptions valorisent une égalité formelle, qui est inscrite dans le droit.*
- *D'autres conceptions défendent une égalité réelle, qui est plus attentive aux pratiques.*
- *D'autres, enfin, s'organisent autour de l'équité, selon une conception de justice sociale soucieuse de corriger des règles jugées trop générales.*

*Face au dilemme que génèrent ces différentes conceptions entre l'égalité formelle et l'égalité réelle, d'une part, entre l'égalité et l'équité, je vais chercher, dans cette capsule vidéo, à mettre en lumière une autre conception, celui d'une égalité dite « sans conditions ». S'il faut toujours s'interroger sur ce que les professionnels de l'éducation font de la mixité, sur les moyens déployés pour mettre en œuvre l'égalité, il s'avère aussi nécessaire de s'accorder sur le sens de l'égalité visé. Sur le projet de société qui est collectivement porté.*

*Réjane Sénac, en préface de l'ouvrage « Quelle égalité pour l'école ? », souligne, et je la cite « qu'il ne suffit pas de chercher à savoir comment appliquer un principe pur ou idéal, il faut avant tout interroger le sens de ce principe, sa signification, c'est-à-dire le « quoi », ainsi que sa destination, le « pourquoi » et le « pour faire quoi », mais aussi le périmètre de son application, qui est l'articulation entre le « quoi » et le « qui » ».*
*Et l'égalité sans conditions à l'école, et en EPS, s'inscrit dans ce sens.*
*Ce n'est pas un synonyme d'égalité formelle. L'égalité sans conditions n'exclut pas non plus la mise en place d'actions différenciées. L'égalité sans conditions est un horizon, et un horizon de transformation, pour engager en tout cas la transformation. En ce sens, l'égalité sans conditions s'inscrit dans le cadre d'une mixité réfléchie.*

*Le projet n'est pas de nier les différences, qu'elles soient réelles ou supposées entre les filles et les garçons, encore moins de leur faire allégeance, mais de les relativiser de façon située dans le contexte où elles se manifestent.*
*Ainsi, ce que l'égalité sans conditions porte, c'est une conception de l'égalité par la mixité, où les filles et les garçons sont avant tout reconnues semblables, et semblables par leur humanité. Positionner les élèves comme des semblables, c'est considérer ce qui les rassemble plus que ce qui les divise, ce qui les rapproche plus que ce qui les éloigne, dans le contexte précis où se vivent leurs expériences en mixité.*

*Les chapitres rassemblés dans l'ouvrage « Quelle égalité pour l'école ? » permettent de dégager plusieurs principes d'action pour porter cette conception de l'égalité en rupture avec l'état actuel des choses.*

*- Le premier principe vise à articuler le politique et le pédagogique.*

*Quelle égalité pour l'école ? L'égalité oui mais laquelle ?*

*Ce sont des questions qu'il convient de se poser. Et ces questions sont fondamentales, et fondamentalement politiques. Je veux dire par là que c'est avant tout la clarification du projet de société visé, de la finalité, qui doit explicitement et consciemment précéder la question sur les moyens.*
*Dit autrement, avant de poser la question des moyens pédagogiques, du « comment faire ? » face à mes élèves, posons donc la question du sens, du « quoi » et du « pourquoi », « pour faire quoi ? ». Alors pourra-t-être posée la question des moyens.*

*- Le deuxième principe est de privilégier les pratiques transformatrices.*

*Alors que d'une part les pratiques correctives visent à atténuer les injustices entre les sexes, ces pratiques ne remontent pas aux sources des inégalités.*
*A l'inverse, les pratiques transformatrices visent précisément à bousculer l'ordre social et sexué tel qu'il peut être établi dans un contexte particulier.*

*Je m'explique. Je m'explique avec la référence à un ouvrage de Nancy Fraser sur la justice sociale qui discute les remèdes correctifs et transformateurs, en posant la question suivante : faut-il changer graduellement les pratiques ou les transformer radicalement ?*
*Et du point de vue du genre, elle montre, et je la cite, « que les remèdes correctifs par la reconnaissance ont tendance à figer la différenciation, tandis que les remèdes transformateurs visent à la déstabiliser pour ouvrir de nouvelles possibilités. ». En ce sens, l'égalité sans conditions requiert une créativité pédagogique et l'invention de nouvelles pratiques.*

*- Un troisième principe est de réfléchir sur les catégories de classification des élèves avec l'ambition de faire émerger de nouvelles pratiques.*

*Ce principe écarte le sexe qui est assigné à la naissance comme critère dominant pour ne pas dire unique des pratiques enseignantes.*
*Croiser les catégories, que ce soit de sexe, de classe sociale, ou par exemple dans le cas de l'EPS de sportivité, devrait permettre d'inventer de nouvelles manières de fonctionner. Et là aussi, l'enjeu est de gagner en créativité pour sortir de toute bicatégorisation (des sexes et des genres), où la bicatégorisation structure les pratiques professionnelles.*
*Là aussi, il s'avère nécessaire de mobiliser les travaux scientifiques les plus récents.*

*Je pense en particulier au rapport d'études qu'ont réalisé en 2022 Cécile Ottogalli, Mazda Cavallo et Marie Schirrer pour le SNEP, intitulé « Les lycéens et lycéennes, leur sportivité et leur orientation en STAPS », qui apporte de précieuses conclusions. En effet, ces chercheuses montrent que les pratiques et représentations des jeunes de lycée sont davantage liées à leur sportivité, qu'elle soit objective ou subjective, qu'au fait d'être une fille ou d'être un garçon.*
*Le croisement du sexe et de la sportivité, objective et subjective, pourrait donc offrir de nouvelles classifications des élèves et plus largement des pratiquants et pratiquantes sportives.*

*De même, Carine Guerandel et Aurélia Mardon, dans un numéro de la revue Agora, ont travaillé sur les masculinités et les féminités. Et elles montrent dans la continuité d'autres travaux sur le genre, que la masculinité n'est pas unique, mais qu'il existe plusieurs formes de masculinité : hégémonique, complice, subordonnée, marginalisée, tout comme il n'existe pas une féminité, mais différentes expressions de féminité.*

*Autant d'éléments scientifiques qui doivent permettre d'inventer, dans les pratiques là aussi, de nouvelles manières de fonctionner qui seraient fluides vis-à-vis du genre et réfléchies vis-à-vis de l'articulation des catégories.*

*- Enfin, dernier principe d'action, celui d'un devoir de vigilance à exercer quant au principe de justification des choix professionnels.*

*Pour le dire autrement, tous les arguments qui sont avancés par les professionnels, toutes les motivations qui peuvent légitimer tel ou tel choix professionnel, soutiennent, consciemment ou inconsciemment, un certain ordre social et sexué qui est mis en place dans la classe ou dans le groupe.*
*Un ordre social institué en tant que contrat collectif au sein duquel les filles ou les garçons peuvent faire ou ne pas faire.*
*Ce principe insiste donc à nouveau sur l'importance de la définition et des finalités qui sont poursuivies en mixité.*

*Voilà, cette dernière capsule vidéo est terminée, avec l'idée que l'horizon d'une égalité sans condition espère ouvrir d'autres perspectives.*

*Les principes d'action que j'ai ici présentés ne se veulent pas contraignants, c'est bien plus une promesse qui vise le passage d'une inégalité réelle, à une égalité possible, dont la pensée est à traduire par et pour les pratiques.*

*Et bien entendu, ces réflexions restent ouvertes, et je vous invite à poursuivre le voyage, car c'est probablement en visant encore plus loin que l'horizon d'une égalité sans condition, que nous pourrons collectivement et de façon réaliste faire advenir une école de l'égalité. »*